



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 93508

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les ordres régissant les professions des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes. Ces ordres sont logiquement contestés par les personnels paramédicaux salariés, qui sont déjà soumis à un cadre juridique de responsabilité parfaitement défini pour leur exercice professionnel. Plusieurs propositions de loi visent à dispenser les infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes exerçant leur profession à titre salarié de s'inscrire à un ordre professionnel. En conséquence, elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour modifier le cadre juridique actuel et éviter que les personnels paramédicaux salariés n'aient à intégrer inutilement ces ordres.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93508

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)